



III WORLD CONGRESS AGAINST SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN AND ADOLESCENTS

Rio de Janeiro, Brazil
25-28 November 2008

UNICEF Congo - Good Practice

Fighting the Sexual Exploitation of Children and Adolescents in Congo

Prise en charge juridique des victimes de violences sexuelles : les cliniques juridiques

Contexte: D'après l'étude « Analyse de situation : lutte et réponse aux violences sexuelles en République du Congo » UNICEF, Ministère de la Promotion de la Femme et de l'intégration de la Femme au Développement (juillet 2006), les violences sexuelles, et plus spécialement les viols, constituent un phénomène en mutation. Contrairement à ce qui se passait durant la guerre, depuis la fin des conflits, il y a une prévalence de plus en plus nette d'agresseurs civils, connus des victimes (entre 50 et 80% des cas) et qui, dans environ 20% des cas, ont même un lien de parenté avec elles. Les victimes sont en majorité des filles, de plus en plus jeunes (environ une victime sur deux est mineure et une sur quatre a moins de 13 ans). Les agressions, dans le cas de mineures, ont un peu plus tendance à se répéter (à peu près un cas sur deux) et à être perpétrées par une seule personne (dans environ 60% des cas). Elles ont lieu de préférence au domicile ou dans d'autres lieux privés et/ou familiers des victimes. Les agresseurs justifient leur acte, avant tout, par le mauvais comportement des femmes, mais aussi par la méconnaissance de la loi, la pauvreté et l'abus de pouvoir. Au niveau juridique et judiciaire, le cadre législatif national semble réduit pour répondre aux nouvelles caractéristiques prises par les violences sexuelles au Congo. Les agresseurs sont rarement condamnés, pour des raisons liées avant tout au système judiciaire, comme les nombreux règlements à l'amiable et le coût prohibitif du dépôt de plainte et de suivi du dossier.

Action: Les cliniques juridiques sont des activités du Comptoir juridique junior (CJJ), association de la loi de 1901 créée en l'an 2000 et regroupant des jeunes juristes de l'Université Marien Ngouabi qui ont choisi de s'engager dans des activités de la justice alternative au bénéfice des justiciables des milieux défavorables, des initiatives économiques de bases du secteur informel et du milieu associatif dans des services de conseil, de formation, de documentation et d'animation de cercles de réflexion, sur tous les problèmes liés aux progrès de l'Etat de droit en République du Congo. Le projet de création de clinique juridique a été mis en œuvre en vue de favoriser l'accès des populations les plus démunies au Droits de l'Homme au sein d'une société congolaise minée par la crise des valeurs de solidarité, de justice et de démocratie, conséquence notoire de trois guerres civiles qui ont déchirées le pays au cours des années 90. Créées à partir de mai 2002, avec le partenariat du PNUD, pour mettre à la disposition de la population des services de justice alternative appropriée et gratuite, les cliniques juridiques constituent une innovation dans le contexte spécifique du Congo. Il a reçu l'approbation du Ministère de la Justice et des Droits humains. Il a été exécuté par le forum des jeunes entreprises du Congo en partenariat avec le Comptoir Juridique Junior. Les cliniques juridiques sont un ensemble de services rendus aux populations. Elles poursuivent 2 objectifs : l'accès des populations au droit et la promotion de l'Etat de droit.



Impact: les cliniques juridiques se répartissent comme suit: quatre à Brazzaville, une à Pointe-Noire, une à Dolisie et une à Kinkala. La prise en charge juridique comprend l'accueil, l'écoute, l'entretien, l'orientation, l'information, la rédaction et souvent le dépôt de la plainte au tribunal. Dans le cas du Comptoir Juridique Junior de Brazzaville et Pointe-Noire, elle inclut aussi la médiation (pour les règlements à l'amiable) et la documentation.

Cependant, cette assistance est relativement faible et, chaque année, un peu moins sollicitée, dans le cas des cliniques juridiques, comme le prouve les statistiques annuelles des consultations de la clinique juridique de l'AFJC de Brazzaville: entre 2002 et 2006, ces consultations sont passées de plus de 100 à moins de 10. La raison majeure de cette décroissance semble être le non accompagnement judiciaire. Les cliniques juridiques sont conscientes de l'importance des services d'un avocat pour l'aboutissement des plaintes. C'est pourquoi, dans certains cas de VVS particulièrement vulnérables, elles essayent de trouver des avocats militants qui acceptent de défendre les victimes gratuitement ou pour une rémunération minimale (forfait).

UNICEF : dans le cadre de son plan d'action 2004-2008, l'UNICEF a appuyé la création d'un centre d'écoute des femmes et enfants victimes de violences à Pointe Noire au sein du Comptoir juridique Junior (clinique juridique de Pointe noire) en 2007. Cette expérience pilote a pour objectifs principaux de prévenir les populations sur les violences contre les femmes et les enfants, de lutter contre l'exploitation sexuelle, de consolider les actions du centre d'écoute des femmes et enfants victimes de violences. Le projet prévoit la réception, l'écoute, la prise en charge juridique.

Leçons apprises et défis: Au niveau des cliniques juridiques, il est clair que les services de consultation fonctionnent au ralenti. Pour booster ces services, il faudrait que ces cliniques revoient leurs mandats et puissent offrir non seulement une assistance juridique mais aussi une assistance judiciaire. Dans ce sens, il est indispensable que les cliniques juridiques étudient les possibilités de soutien et de financement de l'action d'avocats pour faire avancer et aboutir les procédures. Un partenaire potentiellement clé pour ce soutien est la Commission Européenne, à travers son projet d' «Appui à l'état de droit» (en cours d'élaboration). Une des composantes de ce projet est la subvention de structures nationales travaillant avec les femmes et les minorités ethniques, pour un meilleur accès des personnes les plus vulnérables à la justice. Ce projet aiderait donc, entre autres, à l'activation du système congolais du Pro Deo.

For more information and interview please contact: UNICEF Congo mdelambert@unicef.org

Media contac: hcalderon@unicef.org